



LE SIÈGE DE L'OTAN

Le Palais de Chaillot à Paris, siège de l'OTAN.

accueillant la création de l'Union occidentale comme la première mesure pratique qui eût pour objet l'établissement d'un système efficace de défense de l'ouest. Le Canada, les États-Unis et les cinq pays de l'Union occidentale n'ont pas tardé à manifester d'une façon non équivoque leur détermination de mettre sur pied aussi rapidement que possible une force de défense intégrée. Après plusieurs mois de négociations le Traité de l'Atlantique-Nord a été signé à Washington le 4 avril 1949. Il restait à organiser l'énorme puissance virtuelle de la coalition de façon que celle-ci suffise à décourager tout pays qui envisagerait de s'attaquer à l'un de ses membres. Les tentatives antérieures d'établir un système de sécurité avaient échoué parce que les pays intéressés se refusaient à contracter les engagements nécessaires à la constitution d'une force militaire commune. Cette fois-ci, cependant, les parties au Traité ont pris des obligations précises en vue d'assurer leur défense collective et sont convenues de fournir les moyens nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité dans la région nord-atlantique. Plus tard, au moment de l'adhésion de la Grèce et de la Turquie à l'OTAN, on ajouta à cette région celle du Levant.

Ratification du Traité

Au Canada, le Traité a reçu un bon accueil des principales sphères de l'opinion et a été ratifié au Parlement sans une seule voix dissidente. Nulle part ailleurs qu'au Canada et aux États-Unis l'adhésion au Traité ne signifiait une révision aussi radicale de la politique suivie jusque-là. Ce changement reflétait la tendance croissante du public à reconnaître que les frontières stratégiques du monde occidental s'étendaient bien au delà des côtes de l'Amérique du Nord et qu'il fallait aller aussi loin que possible s'opposer au danger afin de